

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE  
MRC DE L'ISLET

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

À une assemblée extraordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 15 avril 2025 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers: Mmes Francine Couette, Marlène Bourgault et Karine Godbout, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Le conseiller Sébastien Thibault est absent. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

2025-096

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

2025-097

**2. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #2025-025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, de par la résolution #2023-139, mis en disposition de bien son immeuble du 36, rue Principale, Saint-Pamphile QC G0R 3X0, étant le lot 6 643 479;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confirmé l'acceptation de la proposition de M. Anas Bizafre au coût de 140 000\$ + taxes de par la résolution 2024-258;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble n'est pas neuf et n'a subi aucune rénovation majeure dans les dernières années, celui-ci étant exonéré de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution #2025-025 confirmant la vente pour son immeuble du 36, rue Principale, étant le lot #6 643 479, à M. Anas Bizafre le 3 février 2025;



N° de résolution  
ou annotation

**2025-098**

CONSIDÉRANT QUE, suite à une demande de modification du lotissement par la municipalité avant la résolution de vente #2025-025, et au dépôt du nouveau certificat de localisation après la résolution #2025-025, le # de lot de l'immeuble en vente a été modifié pour le #6 667 717 ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents requis pour conclure la transaction de vente de l'immeuble du 36, rue Principale, St-Pamphile QC GOR 3X0, ayant le # de lot 6 667 717, à M. Anas Bizafre au coût de 140 000\$ sans taxes.

**3. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 19 :03.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale